



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_75

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA 2CCAM

Le 22 septembre 2025, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2025

Étaient présents :

M. Fabrice GYSELINCK, Mme Laëtitia BETEMPS, M. Roland CAGNIN, Mme Sylvia CAIZERGUES, Mme Céline CHARDON, M. Éric COUDURIER, M. Pascal DUCRETTET, M. Laurent GERVAIS, M. Michel GUIDO, M. Julien HAMAIDE, Mme Catherine HOEGY, M. Didier HUOT, Mme Kaouther HEMISSI, Mme Delphine LIUZZO, M. Ermine QUADRIO, M. Joël MOUILLE, Mme Marie-Eve PERIER, Mme Mariane PERY, M. Jean-François PERRET, M. Maurice ROBERT, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET.

Étaient excusés :

M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à Mme Mariane PERY.
Mme Hélène DAVIGNY a donné pouvoir à Mme Sylvia CAIZERGUES.
Mme Sylvie LAVANCHY a donné pouvoir à Mme Marie-Eve PERIER.
M. René SCANU a donné pouvoir à M. Daniel VULLIET.
Mme Lucie ESPANA a donné pouvoir à M. Pascal DUCRETTET.

Était absente : Mme Wendy GHESQUIER.

M. Laurent GERVAIS est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Fabrice GYSELINCK, Maire

M. le Maire rappelle que le conseil communautaire de la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) a approuvé, par délibération du 30 mai 2024, une modification statutaire portant sur deux points : d'une part la création d'une compétence énergie et, d'autre part, celle d'un abattoir multi-espèces.

Afin d'améliorer la lisibilité de la répartition des compétences entre le bloc communal et l'établissement public de coopération intercommunale, les services préfectoraux ont demandé une nouvelle modification des statuts de la 2CCAM, visant à préciser nommément les communes qui souhaitent effectivement transférer la compétence énergie à l'intercommunalité. De plus, il est demandé que la formulation de la compétence abattoir soit uniformisée pour tous les EPCI du département de la Haute-Savoie, afin d'améliorer la lisibilité de cette compétence sur le département.

Il existe, également, une volonté communautaire d'harmoniser la politique de l'eau potable sur les communes interconnectées, ou à connecter, répondant, ainsi, aux besoins des habitants du territoire, tout en renforçant la cohérence de l'exercice de la compétence assainissement sur le territoire.

Enfin, cette modification statutaire permettra d'entériner le changement d'adresse du siège social de la 2CCAM.

Les statuts de la 2CCAM, ainsi modifiés pour tenir compte de ces différents éléments, sont présentés aux élus, en séance **(annexe n°14)**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité (28 voix), décide :

➔ d'approuver la modification des statuts de la 2CCAM, telle que présentée **(annexe n°14)**.

Le Secrétaire de séance



Laurent GERVAIS

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : 25 SEP. 2025

Notifié par mise en ligne le : _____

Le directeur général des services

